

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL DE DROME**

SEANCE du 23 NOVEMBRE 2017

Date de convocation :
14 Novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois Novembre à vingt heures trente,
le conseil municipal légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Date affichage :
14 Novembre 2017

Présents : LENOURRICHEL Sylvie, DELAROQUE Michel, FABIEN Pierre, JOURDAIN Denis, BAILLEUL Marie-Noëlle, LENOURRICHEL Alain, LEFORESTIER Michel, SCelles Rémy, BROUILLET Fernand, HARDY Valérie, VANNIER Vincent, LETOURDU Christian, MARTIN Brigitte, LEPERLIER Philippe, TREFEU Aurélie, PAWELOSZEK Willy, LAMOUREUX Rémi, JOURDAIN Valéry, GUESPIN Yvette, GEVAUDAN Joel, BIHEL Jean-Philippe, BESSIN Frédéric, CHAILLON Pascal, PASTOR Christophe.

Nombre de
Conseillers en
exercice : **37**
Présents: **24**
Votants: **27**

Absents excusés : GOUTIERE Bernard qui donne pouvoir à SCelles Rémy, LELIEVRE Alain qui donne pouvoir à LAMOUREUX Rémi, MOISSERON Stéphane qui donne pouvoir à BESSIN Frédéric.

Absents : LAIGNEL Philippe, LARQUEMAIN Frédéric, GALLARDO Aline, MOREL René, LEPRINGARD Jean-Pierre, JAMES Jean-Baptiste, LERENARD Elisabeth, BINET Marie-Thérèse, Fanny ANNE, POULET Jean-Louis.

Secrétaire de séance : TREFEU Aurélie

**N°101-2017: DEBAT DE PADD TERRITOIRE
DU PLUI secteur Ouest (ex ACI)**

Madame le Maire rappelle les dispositions entrées en vigueur des lois Solidarité et Renouvellement Urbains, Urbanisme et Habitat, ENE et ALUR.

Elle souligne que les dispositions imposent la tenue d'un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme intercommunal, secteur Ouest.

Madame le Maire, conformément à l'article **L. 153-12** du code de l'urbanisme, expose les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

- Orientation 1 : conforter une identité forte et singulière dans le grand paysage Normand
- Orientation 2 : Renforcer l'armature territoriale pour un cadre de vie de proximité
-
- Orientation 3 : Assurer un développement respectueux des spécificités environnementales de l'Ouest du Pré-Bocage

Après avoir entendu Madame, le Maire,

- Vu les articles **L. 151-5** et **L. 153-12** du code de l'urbanisme relatifs au contenu et au débat sur les orientations du PADD,
- Vu la délibération en date du 6 mai 2015, de Aunay-Caumont Intercom, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2016 portant la fusion de Villers-Bocage intercom, d'Aunay Caumont Intercom au premier janvier 2017, qui stipule que Pré-Bocage Intercom reprend les droits et obligations des anciennes collectivités dont elle est issue ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de la tenue du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables relatif à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal, ainsi modifiées.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet. Elle sera affichée pendant un mois à la mairie de Sept Vents 14240 Val de Drôme.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
A Val de Drôme, le 09 Décembre 2017
Le maire,



[Handwritten signature]